



**RUSSIE – MESURES AFFECTANT L'IMPORTATION DE MATÉRIELS
FERROVIAIRES ET LEURS PARTIES**

RAPPORT DE L'ORGANE D'APPEL ET RAPPORT DU GROUPE SPÉCIAL

Dispositions prises par l'Organe de règlement des différends

À sa réunion du 5 mars 2020, l'Organe de règlement des différends a adopté le rapport de l'Organe d'appel sur l'affaire *Russie – Mesures affectant l'importation de matériels ferroviaires et leurs parties* (WT/DS499/AB/R et WT/DS499/AB/R/Add.1) et le rapport du Groupe spécial (WT/DS499/R et WT/DS499/R/Add.1), modifié par le rapport de l'Organe d'appel. Le rapport du Groupe spécial doit être lu conjointement avec celui de l'Organe d'appel.
